

SYNDICAT PAYS HAUT LANGUEDOC ET VIGNOBLES

Séance du 28 octobre 2016

Membres en exercice : 34

Date de la convocation: 19/10/2016

L'an deux mille seize et le vingt-huit octobre l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie sous la présidence de Monsieur Francis BOUTES

Présents : 15

Dont Présents non votants : 0

Présents : Francis BOUTES, Jean ARCAS, Gérard BARO, Jean-Pierre BARTHES, Roland BASCOUL, Jean-Pierre BERRAUD, Josian CABROL, Marie-Aline EDO, Norbert ETIENNE, Yves FRAISSE, Francine MARTY, Kléber MESQUIDA, Alain MOULY, Martine OLMOS, Yves ROBIN

Représentés : 3

Votants: 18

Pour: 18

Représentés: Daniel GALTIER par Jean ARCAS, Martine GIL par Norbert ETIENNE, Bernard VIDAL par Francis BOUTES

Contre: 0

Présents non votants :

Abstentions: 0

Excusés: Michaël ANDERS, Marylène FAIVRE, Jean-Luc FALIP, Julie GARCIN-SAUDO, Vincent GAUDY, Audrey IMBERT, Gilbert LEPETITCORPS, Christophe MORGO, Marie PASSIEUX, Jean-Christophe PETIT, Marie-Pierre PONS, Catherine REBOUL, Luc SALLES, Alain SICILIANO, Philippe VIDAL, Jean-Noël BADENAS

Absents:

Objet: Economie : Filière PPAM - Transfert et participation

Attributaire du label Pôle d'Excellence Rurale par décret du 25 Aout 2011, le Pays participe à la mise en place de la filière PPAM en soutien à l'agriculture pour une reconquête des friches. Il assure l'animation du programme et coordonne l'ensemble des acteurs avec les différents maîtres d'ouvrage : la Communauté de communes Orb Jaur et l'Association BIO ORB PPAM créée en décembre 2012.

Le programme des plantations porté par le Pays financé par l'Etat (FNADT) et le département de l'Hérault a été réalisé sur trois tranches financières. Il a permis à ce jour de mettre 12 ha en culture, de fédérer 11 agriculteurs et de commercialiser les premiers produits (huiles essentielles, inflorescence séché, rhizomes).

Dans le cadre du développement économique du programme, l'Association évolue vers la forme juridique SCIC. Pour mutualiser au sein de cette nouvelle structure les moyens de production nous vous proposons de transférer les biens ayant fait l'objet de dépenses réalisées lors des différentes tranches financières du programme pépinière. Ces biens deviendront, lors de la transformation de l'association en SCIC prévue au 1er janvier 2017, du capital et des réserves impartageables de cette nouvelle structure.

Considérant que cela n'entraîne aucune dépense pour le Pays, Monsieur le Président propose à l'Assemblée de :

- se prononcer sur le principe du transfert, à la SCIC, de 94 380,87 euros correspondant à 88 096,06 euros de plantations et 6285,81 euros de matériels.
- se prononcer sur le principe de l'entrée au capital de la SCIC.
- de l'autoriser, en cas d'avis favorable, à signer tous documents relatifs à l'exécution de ces décisions.

Monsieur le Président demande à l'Assemblée de bien vouloir en délibérer.

Où l'exposé de Monsieur le Président, le Comité Syndical se prononce favorablement sur le principe du transfert, à la SCIC, de 94 380,87 euros correspondant à 88 096,06 euros de plantations et 6285,81 euros de matériels sur le principe de l'entrée au capital de la SCIC et autorise le Président à signer tous documents relatifs à l'exécution de ces décisions.

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an susdits.

Fait à Cessenon-sur-Orb, le 28 octobre 2016.

Le Président,

Francis BOUTES




RF
Sous Préfecture de Béziers (Hérault)
Contrôle de légalité
Date de réception de l'AR: 10/11/2016
034-253403554-20161028-2016_28_10_13-DE